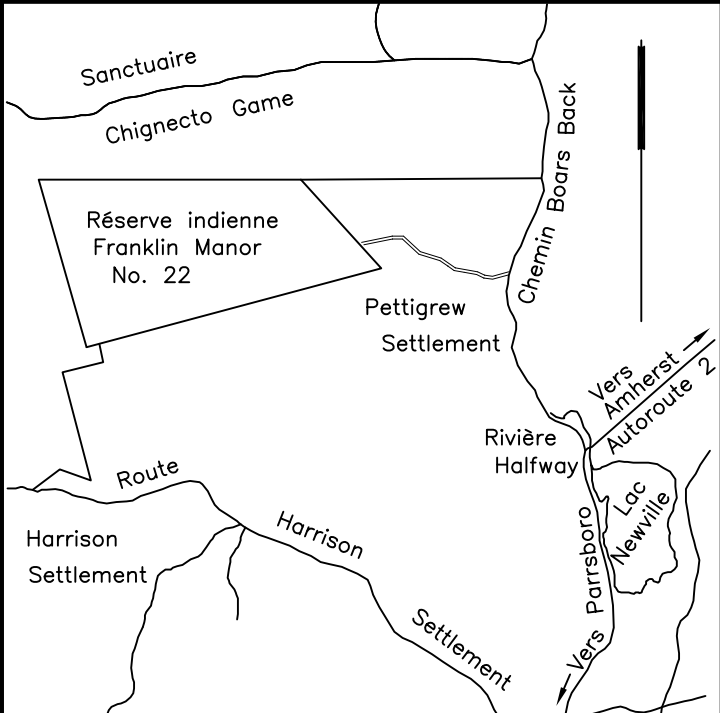
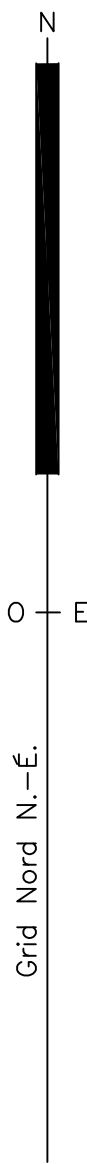




PLAN CLÉ ÉCHELLE 1 : 75 000

Ce plan spécimen représente des notes d'arpentage d'un Rapport d'entretien des limites sous forme de plan, préparé conformément au Chapitre régional No. 2016-01 des Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada.



NOTES D'ARPENTAGE D'ENTRETIEN DES LIMITES
RÉSERVE INDIENNE FRANKLIN MANOR NO. 22
COMPTÉ DE CUMBERLAND
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉCHELLE 1:5 000
0 100 200 300 400 500 MÈTRES

Pour respecter l'échelle du plan et assurer une lisibilité optimale, le tracé du plan doit avoir une dimension de 1130mm par 742mm.

CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU _____
AU _____ PAR _____ ATC, NSLS

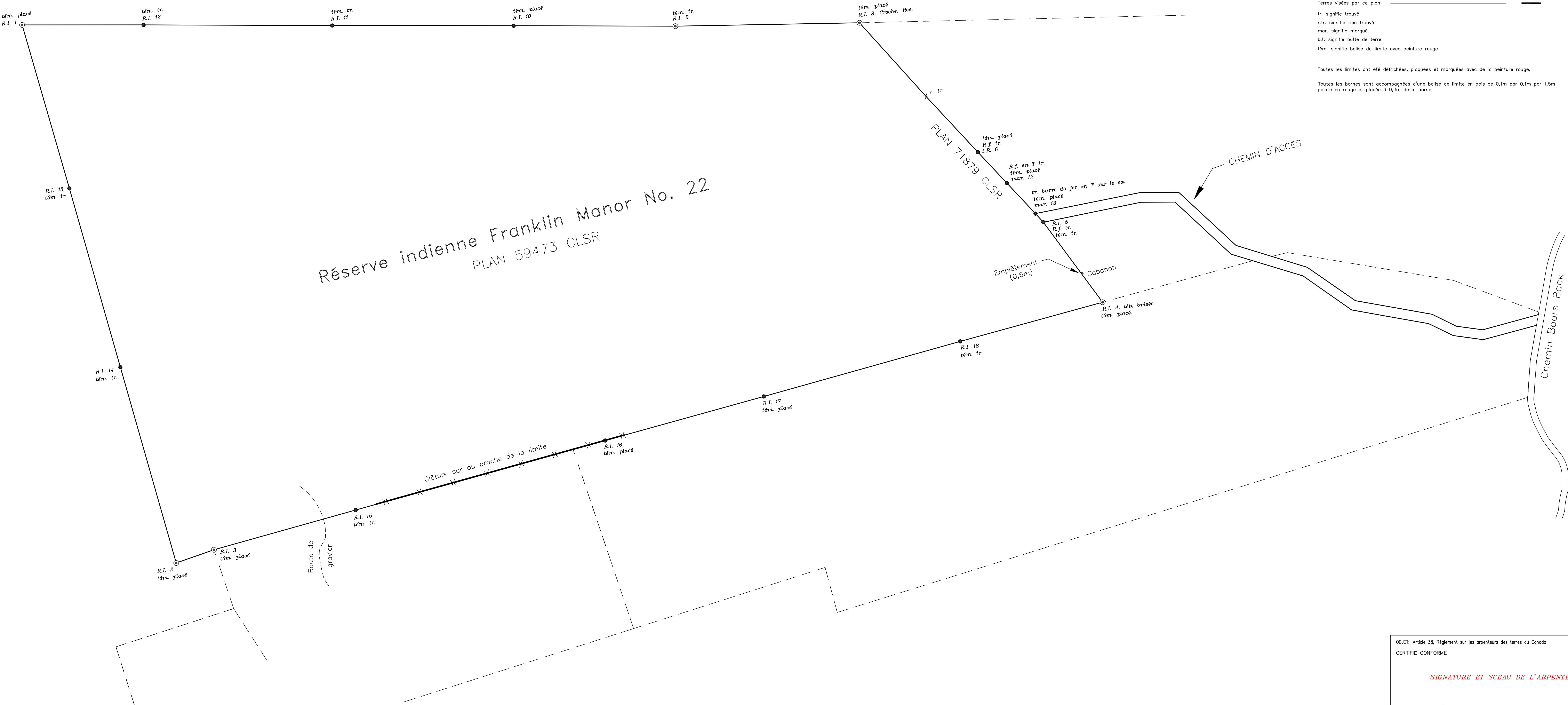
UN RAPPORT D'ARPENTAGE POUR CE PROJET EST ENREGISTRÉ
SOUS LE NUMÉRO FB_____ CLSR

LÉGENDE:

- Borne officielle ATC trouvée _____
- Repère de fer trouvée _____
- Borne ATC 69 trouvée _____
- Terres visées par ce plan _____
- tr. signifie trouvé
- r.tr. signifie rien trouvé
- mar. signifie marqué
- b.t. signifie butte de terre
- tém. signifie balise de limite avec peinture rouge

Toutes les limites ont été défrichées, plaquées et marquées avec de la peinture rouge.

Toutes les bornes sont accompagnées d'une balise de limite en bois de 0,1m par 0,1m par 1,5m peinte en rouge et placée à 0,3m de la borne.



OBJET: Article 38, Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada

CERTIFIÉ CONFORME

SIGNATURE ET SCAU DE L'ARPEUTEUR

ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA - LISTE DE VÉRIFICATION No. XXXX